



CHU de Martinique

Université des Antilles



Les formations paramédicales du CHUM sont cofinancées par le Fonds Social Européen

COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMEDICALES
CHU de Martinique
CS90632 - 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SECRETARIAT DE L'IFSI

- La fiche de renseignement jointe dûment remplie
 - L'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale en cours de validité
 - 1 photocopie de la Carte Vitale (lisible)
 - 1 rame de papier 29.7 cm x 21 cm de **90g** (pas de 80g)
 - 1 RIB (relevé d'identité bancaire) y figurant les éléments suivants : Code banque, clé RIB, Code IBAN, Code BIC et de domiciliation bancaire ((lisible) **au nom de l'étudiant**
 - 2 photos d'identité récentes au format passeport (nom et prénom inscrits au dos), dont 1 à coller sur la fiche de renseignement
 - 1 photocopie de la pièce d'identité (lisible)
 - 1 photocopie du Justificatif de domicile
 - L'attestation CVEC récupérée sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. **Ce document est obligatoire pour votre admission.**
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle année 2024-2025 pour tous les candidats **SAUF** pour ceux issus de la promotion professionnelle du CHU de Martinique.
 - La copie de votre permis de conduire si permis
 - La photocopie de la carte grise de votre véhicule
 - L'attestation d'assurance de votre véhicule
 - 1 chemise **cartonnée** à élastique personnalisée avec nom et prénom (lisible) dans laquelle vous mettrez les pièces demandées ci-dessus.
 - 1 certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
 - 1 Certificat de vaccination obligatoire :
1. HEPATITE B : Au vu des délais pour obtenir une couverture vaccinale, il vous est recommandé, si vous n'êtes pas vacciné(e), d'entreprendre les démarches dès votre inscription.
 2. DTP, COQUELUCHE